

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 août 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-08-118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 10 et 19 juillet 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Adoption du second projet de règlement numéro 2019-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Remorques et zone 44-RUR)
- 7- Refinancement de la dette du Camion Inter 2006 (40 500 \$)
- 8- Demande de réduction de la limite de vitesse sur la route 132
- 9- Plan sécurité civile
- 10- Projet Memento urgence - Contrat
- 11- Flèches de signalisation
- 12- Réparation boîte de camion Inter 2006
- 13- Autres sujets :
 - Interdiction véhicules lourds – Route Saint-Paul
 - Mme Lydia Lambert – Demande d'autorisation pour installer des tuyaux pour l'égout pluvial
 - Demande d'avance de fonds – Corporation économique Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 14- Période de questions
- 15- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-08-119 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 17 JUILLET 2019**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9 et 17 juillet 2019 tels que rédigés.

2019-08-120 **CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juillet 2019.

2019-08-121 **Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2019.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juillet 2019.

2019-08-122 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (REMORQUES ET ZONE 44-RUR)**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2019-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Remorques et zone 44-RUR)

2019-08-123 **REFINANCEMENT DE LA DETTE DU CAMION INTER 2006 (40 500 \$)**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte l’offre qui lui est faite de la caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour son emprunt de 40 500 \$ par billets en vertu du règlement numéro : 2008-263 au prix de 4.73 % échéant en série **5 ans** comme suit :

28-07-2020	7 400 \$
28-07-2021	7 700 \$
28-07-2022	8 100 \$
28-07-2023	8 500 \$
28-07-2024	8 800 \$

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par prélèvement à l’ordre du détenteur enregistré.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les billets ci-haut mentionnés.

2019-08-124

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, il arrive fréquemment des accidents aux sorties du Marché Guy Desbois et aux intersections de la route Centrale et Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 juillet 2019, il y a eu malheureusement un accident mortel qui aurait possiblement pu être évité, si la limite de vitesse avait été plus basse ;

POUR CES MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l’unanimité ;

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de diminuer la limite de vitesse sur la route 132 de l’extrémité ouest de la municipalité jusqu’à la limite de 80 kilomètre/heure existante.

QUE pour améliorer la visibilité aux sorties du Marché Guy Desbois, le conseil municipal demande d’interdire le stationnement du côté nord et sud de la route 132 et d’analyser la visibilité réduite causée par les cases de stationnement situées du côté nord du terre-plein.

Monsieur le maire met son droit de véto sur la résolution numéro 2019-08-124.

2019-08-125

PLAN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal décide que le centre de service aux personnes sinistrées soit localisé à l’O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et que le centre substitut soit à l’école Bon Pasteur de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

QUE les personnes responsables du service aux sinistrés soient messieurs Jacques Desbois et Roland Vallée.

2019-08-126

PROJET MEMENTO URGENCE – CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé de communiquer en temps réel avec ses contribuables en situation d’urgence;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé d’avoir une application WEB permettant aux contribuables de s’enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes de la part des autorités municipales lorsqu’une situation dite urgente se présente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil approuve le contrat proposé par monsieur Samuel Dubé Roussy pour la mise en œuvre de l’application WEB MEMENTO URGENCE au coût de 6 000 \$ et les coûts récurrents de 3 320 \$ par année.

QUE les coûts de l'application MEMENTO URGENCE seront partagés équitablement entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé.

Monsieur Jacques Desbois a quitté la séance à 19 : 50 heures.

2019-08-127

FLÈCHES DE SIGNALISATION

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux flèches de signalisation pour les camionnettes au coût de 2 050 \$ plus taxes.

QUE le conseil municipal autorise le virement de crédits du poste budgétaire 02 320 00 527 pour payer la dépense ci-haut mentionnée.

2019-08-128

RÉPARATION BOÎTE DE CAMION INTER 2006

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la réparation de la boîte du camion Inter 2006 chez Les ateliers Will Nicolas au coût de 7 000 \$ plus taxes.

2019-08-129

MME LYDIA LAMBERT – DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLER DES TUYAUX POUR ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE madame Lydia Lambert a des problèmes d'infiltration d'eau dans son sous-sol et que l'hiver, elle déneige le fossé afin de s'assurer que l'eau puisse s'évacuer ;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter de déneiger le fossé à chaque année madame Lambert demande l'autorisation d'installer des tuyaux d'égout pluvial dans le fossé de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise madame Lydia Lambert à installer, à ses frais, des tuyaux d'égout pluvial dans le fossé sur une longueur de plus ou moins 60 pieds du côté nord de son entrée privée.

QUE l'entretien desdits tuyaux sont à la charge de madame Lydia Lambert.

2019-08-130

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS – CORPORATION ÉCONOMIQUE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a engagé un étudiant subventionné ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a besoin d'une avance de fonds pour finaliser le paiement du salaire de l'étudiant en attendant la subvention salariale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une avance de 700 \$ à la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Le remboursement de cette somme se fera dès la réception de la subvention.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 04 et elle s'est terminée à 20 h 11.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-08-131

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 h 12.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »